Année académique 2025 - 2026 Département Arts, Business et Communication

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Gestion des transports et durabilité			
Ancien Code	ECTO1B52GDT	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COTO1520		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE	**Didier SAINT-JEAN** (didier.saint-jean@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Les étudiants maîtriseront les différents moyens de transport du grand tourisme (autocar, maritime, aérien et ferroviaire) en tenant compte des exigences économiques actuelles et des règles environnementales.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
2.1 Accueillir et informer les clients, les partenaires et les prestataires
Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
4.1 Identifier les attentes, les besoins, apprécier les réactions des clients, des fournisseurs et proposer des solutions

Acquis d'apprentissage visés

Les étudiants maîtriseront les différents moyens de transport du grand tourisme (autocar, maritime, aérien et ferroviaire) quant au vocabulaire technique, les différents produits proposés tenant compte des influences économiques actuelles et aux règles d'environnement liées à la durabilité.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECTO1B52GDTA Gestion des transports et durabilité 24 h / 2 C

Contenu

Le cours se divise en quatre parties:

Tourisme en autocar (organisation de voyages, analyse des catégories de confort, durabilité...)

Les croisières et les ferries (les diverses possibilités, les différents bateaux, les conseils à suivre...)

Le chemin de fer (Les grandes lignes, les trains célèbre et le tourisme durable lié à la nouvelle politique du tourisme ferroviaire)

Démarches d'apprentissage

Une partie du cours sera théorique, l'autre partie placera l'étudiant dans des situations réelles (exercices, simulations, jeux de rôle...).

Dispositifs d'aide à la réussite

Chaque cours se terminera par un contrôle des acquis. L'étudiant sera mis en situation réelle face à divers problèmes liés au transport. Il devra appliquer la matière nouvellement apprise pour résoudre le problème. Ces exercices (mise en situation) seront proposés à l'étudiant plusieurs fois afin de s'assurer que la matière est acquise.

Sources et références

Un power point sera remis à l'étudiant. Ce power point contient des vidéos utiles, des commentaires (audio) et des liens vers les sites professionnels liés au transport. L'étudiant recevra des documents types émanant des institutions telles que la FBAA ou des Compagnies aériennes.

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnectED au regard de l'UE/AA.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Power point contenant des vidéos utiles, des commentaires (audio) et des liens vers les sites professionnels liés au transport.

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPTs ou autres supports, vadémécum, directives seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation prendra la forme d'un examen écrit en première et seconde session.

Etudiants diplômables en janvier
L'AA est réorganisable en janvier, et le contenu de l'évaluation portera:

-à la 1ersession: sur la matière du Q2 de l'année 2024-2025 (Examen écrit)

-à la 2esession:sur la matière du Q2 de l'année 2024-2025 (Examen écrit)

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique complémentaire faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Par ailleurs, si l'activité pédagogique est obligatoire, l'étudiant est ajourné.

Les modalités opérationnelles seront postées sur ConnectED au regard de l'UE/AA .

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).